

## CS Taille et Soins aux Arbres

### Le profil demandé

#### Pré requis

- 18 ans au moins

#### Diplôme

- Diplôme agricole et/ou en aménagement paysager de niveau 5 (CAPA, BEPA, BPA ou équivalent)
- OU 1 an d'expérience professionnelle dans le domaine, de niveau équivalent
- OU au moins 2 ans d'expérience professionnelle dans un autre secteur et réussite aux évaluations des prérequis organisés par le CFPPA

### Diplôme de niveau 5

Lieu de formation : CFPPA Auterive

Durée : 1 an, à partir de septembre

Rythme : 18 semaines au CFPPA, 12 semaines en entreprise

### Admission

Sélection sur dossier (dossier de candidature à déposer dès que possible au CFPPA d'Auterive)

Entretien de motivation, tests de positionnement  
Test physique

### Les atouts

- Une formation professionnelle en 10 mois
- Une reconversion professionnelle et une évolution de carrière
- Au CFPPA d'Auterive, une insertion professionnelle de 80 % (données 2013-2014)

### Les métiers visés

Possibilités de métiers à l'issue du CS Taille et Soins aux Arbres :

- Elagueur Grimpeur

### Les perspectives d'évolution

Evolution de carrière

- Chef d'équipe
- Conducteur de travaux

### Les modalités de financement

Selon votre situation et votre profil, vous pourrez prétendre à différentes modalités de financement.

Vous pouvez dès à présent consulter le site du Pôle Emploi, du Conseil Régional, du Ministère du travail, ou de l'OPCA à laquelle votre entreprise est affiliée.

N'hésitez pas à nous contacter pour vous orienter vers les solutions les plus adaptées.



## Le programme

**UNITE 1 : Etre capable de justifier les interventions à réaliser sur les arbres d'ornement (154 Heures)**

- Décrire la croissance et le développement des arbres d'ornement
- D'apprécier l'état d'un arbre d'ornement
- Présenter à un prescripteur les techniques de taille et de soins aux arbres et les actions préventives à mettre en œuvre en fonction d'objectifs déterminés et dans les règles de l'art

**UNITE 2 : Etre capable de participer à la préparation d'un chantier de taille et de soins aux arbres d'ornement (77 heures)**

- Participer à l'organisation du chantier dans le respect de la réglementation en vigueur
- Choisir les outils et les équipements adaptés aux contraintes du chantier et à la réglementation en vigueur
- Entretien de l'outillage

**UNITE 3 : Etre capable de maîtriser les techniques d'accès et de déplacement dans l'arbre dans le respect des règles de sécurité et dans le respect du végétal (119 heures)**

- Accéder au houppier en utilisant la technique adaptée à l'arbre et aux travaux à réaliser
- Se déplacer avec méthode dans la couronne des arbres

**UNITE 4 : Etre capable d'exécuter dans les règles de l'art des opérations de taille et d'entretien des arbres d'ornement en respectant les règles de sécurité (210 heures)**

- Mettre en œuvre les techniques de taille raisonnée en tenant compte de l'arbre, des objectifs prédéfinis, des contraintes du chantier et de l'esthétique générale
- Éliminer les rémanents
- Effectuer en toute sécurité les travaux de prévention des risques, de protection des arbres et d'amélioration du milieu
- Effectuer le démontage d'un arbre avec et sans rétention dans le respect des règles de sécurité.
- Réaliser en toute sécurité l'abattage directionnel d'un arbre.

**Modules supplémentaires (40 HEURES)**

- SST Sauveteur Secourisme du travail
- Secours dans l'arbre
- CACES R 386 1A et 1B (plates-formes élévatrices mobiles de personnes).

## Animation pédagogique

- Cours théoriques en salle : face à face en utilisant les techniques de l'informatique et de la communication (vidéoprojecteurs, films...)
- Sorties sur le terrain pour la reconnaissance des arbres.
- Visites de différents sites et analyse des contraintes.
- Cours pratiques pour la maintenance en atelier pédagogique
- Pratique de grimper sur les différents sites d'Auterive.
- Pratique d'abattage et d'élagage en chantiers-école sur divers sites et parcs classés.
- En s'appuyant sur les bases théoriques et techniques du métier on accompagne les stagiaires dans l'apprentissage des savoir faire, en donnant la priorité à la pratique professionnelle en chantier école et en entreprise.

La proportion que représentent les méthodes pédagogiques est répartie ainsi :

- 30% de formation théorique
- 70% de formation pratique en centre

## Validation de la formation

Diplôme de niveau V relevant du Ministère de l'Agriculture, le CS TSA est délivré par la DRAAF.

Le certificat de spécialisation est validé après obtention de la totalité des Unités Capitalisables (4) : évaluation tout au long de la formation sous forme écrite et pratique.

**Le CFPPA a signé la charte de qualité de la formation en élagage avec l'UNEP.**

**Charte d'accueil du public handicapé**

Le CFPPA a signé cette Charte auprès du Conseil Régional et de l'AGEFIPH. Ainsi nous nous engageons à recevoir toute personne sans discrimination et à mettre en place des temps d'accueil individualisés de manière à évaluer le plus en amont possible les besoins spécifiques pour suivre la formation envisagée. Personne à contacter : Aude JAMIN.

